

Pour information,

LE CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DE MARSEILLE

vous conseille de le contacter en créant votre compte personnel sur le site www.majdc.fr

- Il existe un délai incompressible entre la date du recensement et l'arrivée des dossiers dans le service.
- Pour un recensement au 1^{er} trimestre → liste transmise en avril
au 2^e trimestre → liste transmise en juillet
au 3^e trimestre → liste transmise en octobre
au 4^e trimestre → liste transmise en janvier
- Une fois le dossier reçu et traité, il existe un délai de 1 mois avant de pouvoir créer le compte sur l'espace jeune majdc.fr
- Des tutoriels sont disponibles sur les liens suivants :
Tutoriel aide creation compte et tutoriel aide utilisation espace jeune majdc.fr
- Afin de mettre à jour votre dossier, vous informer, dialoguer...
- Télécharger certains documents (convocation, attestation...)
- Et éventuellement modifier la date de votre journée de défense citoyenneté (JDC)

Pour tout renseignement sur les droits et démarches à accomplir auprès des services de l'Etat, un portail unique est à votre disposition : www.service-public.fr

Pour contacter les équipes du CSNJ de Marseille :

de préférence via majdc.fr ou à défaut par courriel :

- csn-marseille.jdc.fct@intradef.gouv.fr

- accueil téléphonique : 09 70 84 51 51